



VILLE DE GIF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

28 juin 2022

Objet : Question VII-1 de l'ordre du jour
Club d'Initiation Sportive – Tarifs pour l'année scolaire 2022-2023
(2022-06-28-DCM 44)

Le Conseil municipal de la commune de Gif-sur-Yvette, légalement convoqué le 22 juin 2022, s'est réuni en séance publique le 28 juin 2022 à 21 heures, sous la présidence de monsieur Michel BOURNAT, maire,

PRESENT(E)S :

M. BOURNAT, maire,
M. CAUCHETIER, Mme MERCIER, M. ZIGNA, Mme LANSIART,
Mme FAURIAUX-RÉGNIER, M. FASOLIN, Mme BAUDART, adjoint(e)s au maire,
M. FAUBEAU, Mme RAVINET, M. TOURNEUR, M. GARSUAULT, Mme TOURNAIRE,
conseillères(ers) municipales(aux) délégué(e)s,
M. BOURIOT, Mme BOUCHEROY, M. NISS, Mme TARREAU, M. BERTON, Mme BARBÉ,
Mme NOIROT, Mme LENZ, M. MANIL, Mme BAGUE, M. DE MONTMOLLIN, Mme LE ROY,
M. HAVEL, conseillères(ers) municipales(aux),

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S REPRESENTE(E)S

M. DUPUY, adjoint au maire, a donné pouvoir à M. BOURNAT,
Mme LAVARENNE, adjointe au maire, a donné pouvoir à M. CAUCHETIER,
Mme SOULEZ, conseillère municipale déléguée, a donné pouvoir à Mme MERCIER,
M. ROMIEN, conseiller municipal, a donné pouvoir à M. GARSUAULT,
Mme ASMAR, conseillère municipale, a donné pouvoir à M. FASOLIN,
Mme LARDIER, conseillère municipale, a donné pouvoir à Mme TOURNAIRE,

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S NON REPRESENTE(E)S

M. BARRET, adjoint au maire,
M. CLAUSSE, M. LEHN, conseillers municipaux,

- soit 32 conseillères(ers) municipales(aux) présent(e)s ou représenté(e)s

SECRETAIRE : Mme TARREAU

« Le maire de Gif-sur-Yvette certifie que la convocation du Conseil municipal a été affichée à la porte des services municipaux de la mairie, de la mairie annexe de Chevry-Belleville et de la mairie-annexe de Moulon, et transmise de manière dématérialisée aux conseillers municipaux, conformément à l'article L. 2121-10 du Code général des collectivités territoriales ».



Accusé de réception en préfecture
091-219102720-20220628-2022-DCM-44-DE
Date de télétransmission : 30/06/2022
Date de réception préfecture : 30/06/2022

MAIRIE DE GIF-SUR-YVETTE

9, square de la Mairie - 91190 Gif-sur-Yvette

Tél. : 01 69 18 69 18 - Courriel : contact@mairie-gif.fr - Site Internet : www.ville-gif.fr

SPORTS - Club d'Initiation Sportive – Tarifs pour l'année scolaire 2022-2023

Le Conseil municipal,

- sur rapport de madame MERCIER,

- VU le Code général des collectivités territoriales,

- VU sa délibération du 14 décembre 2021 approuvant le budget primitif de la commune pour l'année 2022,

- **CONSIDERANT** que dans le cadre de sa politique sportive, la commune, à travers le Club d'Initiation Sportive, propose aux enfants de 6 à 8 ans, non-inscrits au centre de loisirs, de découvrir et de s'initier, sur deux ans, à huit activités sportives individuelles et collectives, pour leur donner le goût de la pratique sportive,

- **CONSIDERANT** qu'il convient de fixer les tarifs pour une inscription au Club d'Initiation Sportive pour l'année scolaire 2022-2023,

- **CONSIDERANT** que cette question a été présentée aux membres de la commission sports le 31 mai 2022,

DÉLIBÈRE,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** de maintenir, pour une inscription au Club d'Initiation Sportive, les tarifs pleins pour l'année scolaire 2022-2023 comme suit :

- 176 € par enfant giffois,
- 316 € par enfant domicilié à l'extérieur de la commune

- **DECIDE** d'appliquer au tarif « enfant giffois » la grille des quotients familiaux adoptée par le Centre Communal d'Action Sociale pour l'année scolaire 2022-2023, avec arrondi à la deuxième décimale à 0 ou 5 centimes.



Le maire,

Michel BOURNAT

Rendue exécutoire par :

- la transmission en préfecture le **30 JUIN 2022**

- la publication le **05 JUL. 2022**

En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication, par voie postale ou dématérialisée via l'application « Télérecours-Citoyen » (<https://citoyens.telerecours.fr>)

Accusé de réception en préfecture
091-219102720-20220628-2022-DCM-44-DE
Date de télétransmission : 30/06/2022
Date de réception préfecture : 30/06/2022